

N° 5922/ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le 14 OCT 2025

**DECISION**

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire  
des Produits Alimentaires**

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu la circulaire n°1 du 05 Février 2019 relative aux conditions pour pourvoir aux postes de chef de division et de chef de service ;
- Vu les nécessités de service ;

**DECIDE**

**Article 1 :** L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir aux postes de responsabilité suivants :

✓

| Direction                | Postes vacants                                                                            |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Guelmim-Oued Noun</b> | Service des Ressources et du Support de Guelmim-Oued Noun                                 |
|                          | Service la Qualité et de l'Audit de Guelmim-Oued Noun                                     |
|                          | Service Vétérinaire de la Province de Guelmim                                             |
|                          | Service Vétérinaire de la Province de Sidi Ifni                                           |
|                          | Service de la Protection des Végétaux de la Province de Guelmim                           |
|                          | Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'Origine Végétale de la Province de Guelmim |

**Article 2 :** l'appel à candidature est ouvert au profit des fonctionnaires titulaires et agents contractuels relevant dudit Office remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'au moins de 2 ans d'ancienneté en qualité du titulaire ou 3 ans d'ancienneté pour les agents contractuels ;
- Etre classé, au moins au grade de Médecin Vétérinaire, d'Ingénieur d'Etat, d'Administrateur 2<sup>ème</sup> Grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- Disposer au moins d'une attestation ou diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 3<sup>ème</sup> grade ou un grade équivalent.

De même, l'appel à candidature est ouvert au personnel titulaire et aux agents contractuels classés au grade d'**administrateurs 3<sup>ème</sup> Grade**, ou à des grades équivalents ayant un indice similaire, disposant d'**au moins de 15 ans de service** dont **au moins 4 ans en qualité du grade d'Administrateur 3<sup>ème</sup> grade**, ou à des grades équivalents.

**Article 3 :** le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis des supérieurs hiérarchiques (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le/la candidat(e) illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

*4*

**Article 4 :** Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le .....**21 OCT 2025**.....sous pli fermé.

**Article 5 :** la présente décision est affichée sur les sites : [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**NB :** Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.

A H e

  
ONSSA  
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE  
NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE  
DES PRODUITS ALIMENTAIRES  
ABDALLAH JANATI